



SPANC de l'Adour
Parc d'Activité Dominique Soulé
33 avenue du Général Leclerc
65200 BAGNERES DE BIGORRE
☎ : 05.62.91.92.32.
E-mail : spanc.adour@wanadoo.fr

M. LAPEYRE Raymond
30 rue de l'Orient

65360 BERNAC-DEBAT

Bagnères-de-Bigorre, le 26 novembre 2019.

Objet : Rapport de visite de votre installation d'assainissement non collectif

Madame, Monsieur,

Le SPANC de l'Adour a effectué le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre filière d'assainissement non collectif et a établi le rapport ci-joint.

Notre service se tient à votre disposition pour vous assister dans la conception de votre projet de réhabilitation si ce rapport mentionne des travaux obligatoires à réaliser.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Gérard MENVIELLE.

Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

N° dossier SPANC de l'Adour : **CF/083/19/735 NC**

Visite effectuée le **26/11/19**

Nombre de page du présent rapport : 2

Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : M. LAPEYRE Raymond
Adresse actuelle : 30 rue de l'Orient – 65360 BERNAC-DEBAT
Téléphone : 05.62.45.99.95

Terrain :

Adresse : 30 rue de l'Orient – 65360 BERNAC-DEBAT
Parcelle habitation : B 146
Superficie du terrain : 1000 m²
Superficie disponible : 300 m²
Traitement adapté au sol : inconnu
Exutoire sur parcelle : Fossé départemental

Habitation :

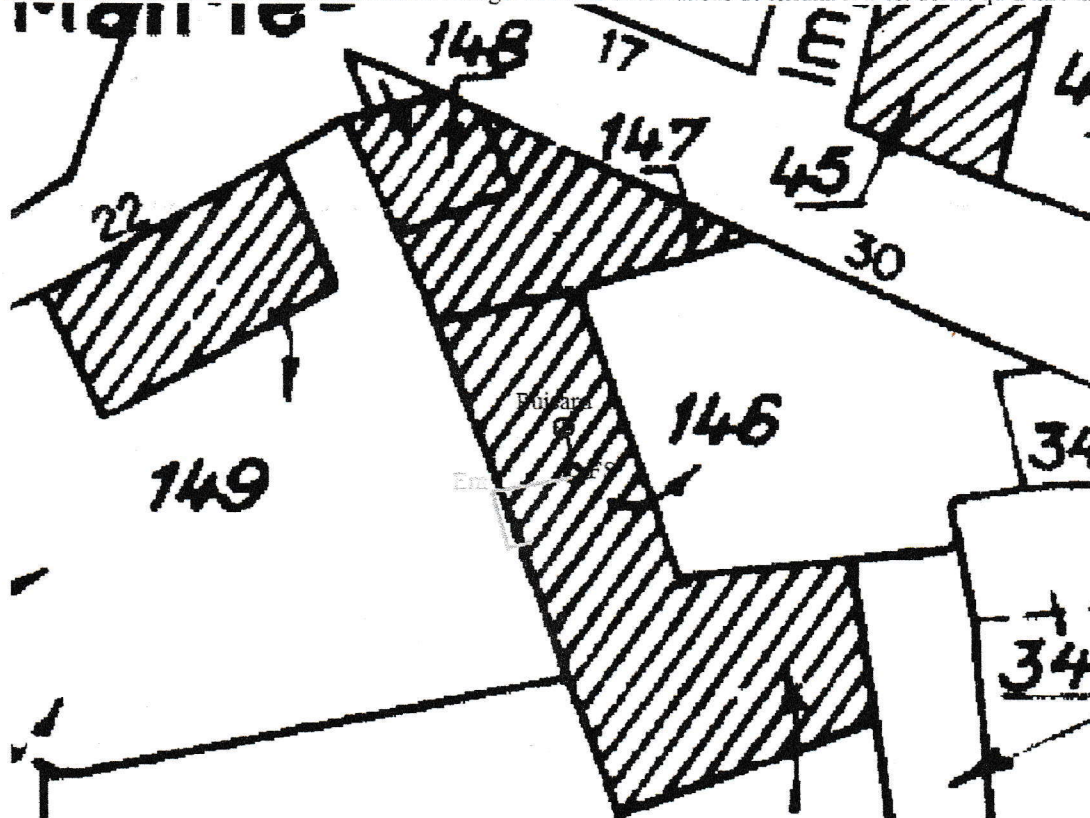
Type de bâtiment : Résidence principale
Nombre de pièces principales : 5
Nombre d'occupants : 2
Parcelle assainissement : B 146

Installation d'assainissement existante :

Date de mise en place : 1950
Type d'installation : fosse septique de volume inconnu, puisard
Regards : 1 regard pour la fosse septique

Plan de l'installation :

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non	/
Evaluation des risques sanitaires et environnementaux		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non évaluable	Fosse septique inaccessible
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Oui	Absence de bac à graisse et de dispositif de traitement
Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu		
Installation significativement sous-dimensionnée	Oui	Fosse septique recevant des eaux ménagères
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non évaluable	/
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Non	Absence de bac à graisse et de dispositif de traitement
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
évaluation du fonctionnement de l'installation		
Ecoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non évaluable	Fosse septique et puisard inaccessibles
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure		
Entretien conforme	Oui	Vidange de la fosse septique réalisée en 2014
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Non évaluable	Pas de justificatif disponible
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Fosse septique inaccessible
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non	/

Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante
- Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
- Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

Conformité de l'installation : L'installation d'assainissement est classée **non-conforme** au sens de l'arrêté du 27 Avril 2012 car incomplète, le bac à graisse et le dispositif de traitement étant inexistant.

Travaux obligatoires à une mise en conformité **Liste de recommandations**

1. Réaliser une étude de sol définissant l'installation d'assainissement adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil de l'immeuble,
2. Mettre en place l'installation d'assainissement préconisée par le bureau d'étude après validation du projet de réhabilitation par le SPANC.

- Délai imparti à la réalisation des travaux : Travaux obligatoires à réaliser dans un délai de 1 an en cas de vente de l'immeuble (article L271-4 du code de la construction et de l'habitation).

- Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **26 novembre 2019**.
Le Président du SPANC,
Gérard MENVIELLE.